



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de ALEMANY (Véronique), LESAULNIER (Jean), « Chapitre XXV. Du réfectoire », *Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, p. 112-113

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-16561-3.p.0114](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16561-3.p.0114)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2004. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Chapitre XXV

Du réfectoire

L'ON FERA TOUJOURS la lecture aux sœurs pendant leur repas. Les livres dont on se servira seront la vie des saints ; les vies des Saints Pères du désert ; les œuvres de saint Bernard ; les œuvres de Grenade ; les homélies de saint Jean Chrysostome ; la doctrine spirituelle de sainte Dorothee ; les œuvres de sainte Thérèse ; et les homélies des Saints Pères traduites en français, et semblables contenant une doctrine solide et des enseignements profitables à la réformation des mœurs.

Le vivre des sœurs sera sobre, mais suffisant pour entretenir les forces. Elles se contenteront de viandes simplement accommodées sans déguisement. Nulle ne se plaindra du bon ou mauvais traitement, mais se contentera, selon le précepte du Fils de Dieu, de ce qui sera mis devant elle.

Les sœurs qui auront besoin de manger de la viande quelques temps, au retour de leurs maladies, ne laisseront pas d'aller au réfectoire quand elles le pourront. Elles y seront en une table à part, séparées des sœurs qui mangent maigre. S'il y a des sœurs si faibles et si délicates qu'elles ne puissent du tout faire l'abstinence ou fort rarement, elles iront néanmoins au réfectoire, comme il a été dit, pour éviter les relâchements qui pourraient arriver, si elles mangeaient à l'infirmerie.

On donnera trois onces de pain à la collation les jours de jeûnes de l'Église avec du fruit, et quatre onces aux jeûnes de la règle avec du fruit, ou du lait en été, ou du fromage.

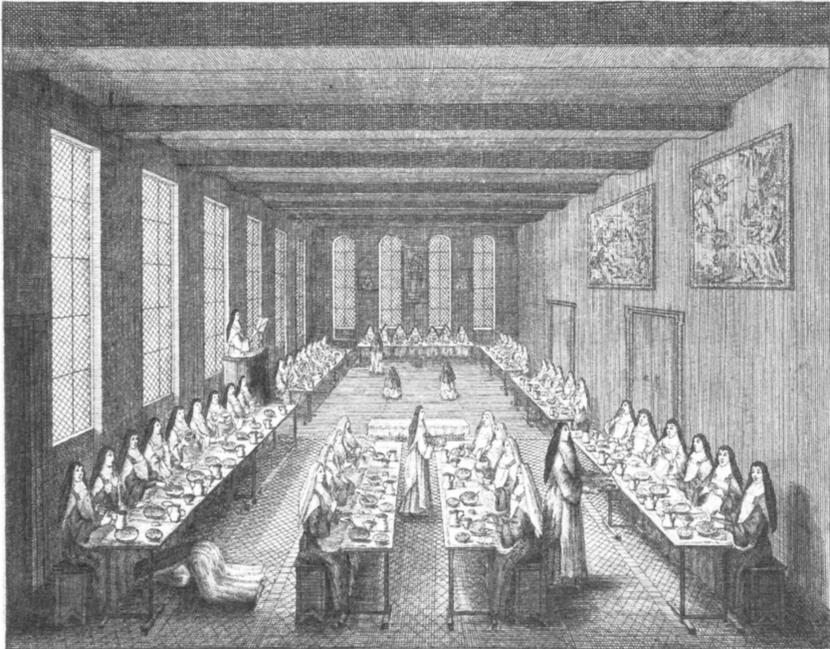
La vaisselle dont on se servira au réfectoire sera de terre ; les cuillères de buis, les cruches et les godets de grès, et de même les salières, s'il s'en trouve, sinon l'on en prendra de faïence.

On aura de la vaisselle d'étain à l'infirmerie.

Les sœurs feront au réfectoire les pénitences que la mère leur aura ordonnées, ou qu'elles lui auront demandées, comme de manger à terre ; demander pardon aux sœurs de quelque faute ; de prier qu'on leur obtienne quelque grâce ; de dire des prières prosternées, ou les bras en croix ; de porter un bandeau sur les yeux, de baiser les pieds des sœurs, et semblables choses qui humilient et ne donnent point de sujet de risée.

On fera la lecture aux sœurs qui mangent à la seconde table l'espace d'une demi-heure. Cette lecture s'omettra à dîner quand il y aura eu sermon le matin ; et le soir quand l'on aura prêché l'après-dîner.

On ne lira point aussi le soir quand il est jeûne.



REFECTOIRE DE PORT-ROYAL DES CHAMPS.

Madeleine Horthemels sculp.

Réfectoire de Port-Royal des Champs, gravure de Madeleine Horthemels.